

La Ferme de Cocagne...

est soutenue par :

- * Le fonds social européen
- * L'Etat
- * La direction Départementale du Travail et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (D.D.T.E.F.P)
- * La région Rhône-Alpes
- * La délégation régionale aux Droits des Femmes et à l'Égalité
- * Le Conseil Général de la Drôme
- * La Direction Départementale de l'Agriculture (D.D.A)
- * Les villes de Romans et Bourg de Péage
- * Les communautés de communes de Romans et du pays de l'Herbasse
- * Des associations et organismes publics divers

SIÈGE SOCIAL :

3 côte des chapeliers – 26100 ROMANS

LIEU DE PRODUCTION :

Quartier la Rivière – 26380 PEYRINS

Le président : George Fioravanti
Le directeur : Rémi Dupré La Tour



Ferme de Cocagne
Quartier la Rivière
26380 Peyrins

Tel : 04 75 05 91 92

Fax: 04 75 02 95 79

E-mail : ferme.cocagne@wanadoo.fr

www.fermedecocagne26.com



La Ferme de Cocagne
production locale
« contrôle ECOCERT F32600 »



*« Vous avez besoin de légumes,
ils ont besoin de travail,
alors ensemble,
cultivons la solidarité... »*



Aidez-nous
Et soutenez-nous
En adhérant à

La Ferme de Cocagne

PRÉSENTATION DE LA FERME

Petit historique...

La Ferme de Cocagne a vu le jour au printemps 1994 avec l'activité de production de légumes biologiques. Puis au fil des ans, sont apparus les Chantiers d'entretien des espaces naturels, l'utilisation de la traction animale et l'Éducation à l'environnement avec les jardins familiaux et les interventions dans les écoles et tout dernièrement un chantier en éco-construction.

Statut juridique : Association loi 1901

Label agriculture biologique : certificat Ecocert N°2910/1997

Charte nationale «cultivons la solidarité» :

Cette charte a pour objet de définir le concept des jardins de Cocagne et l'utilisation de cette appellation implique une adhésion au Réseau Cocagne.

Objectifs :



1. Développer une activité d'insertion pour un public en difficulté.

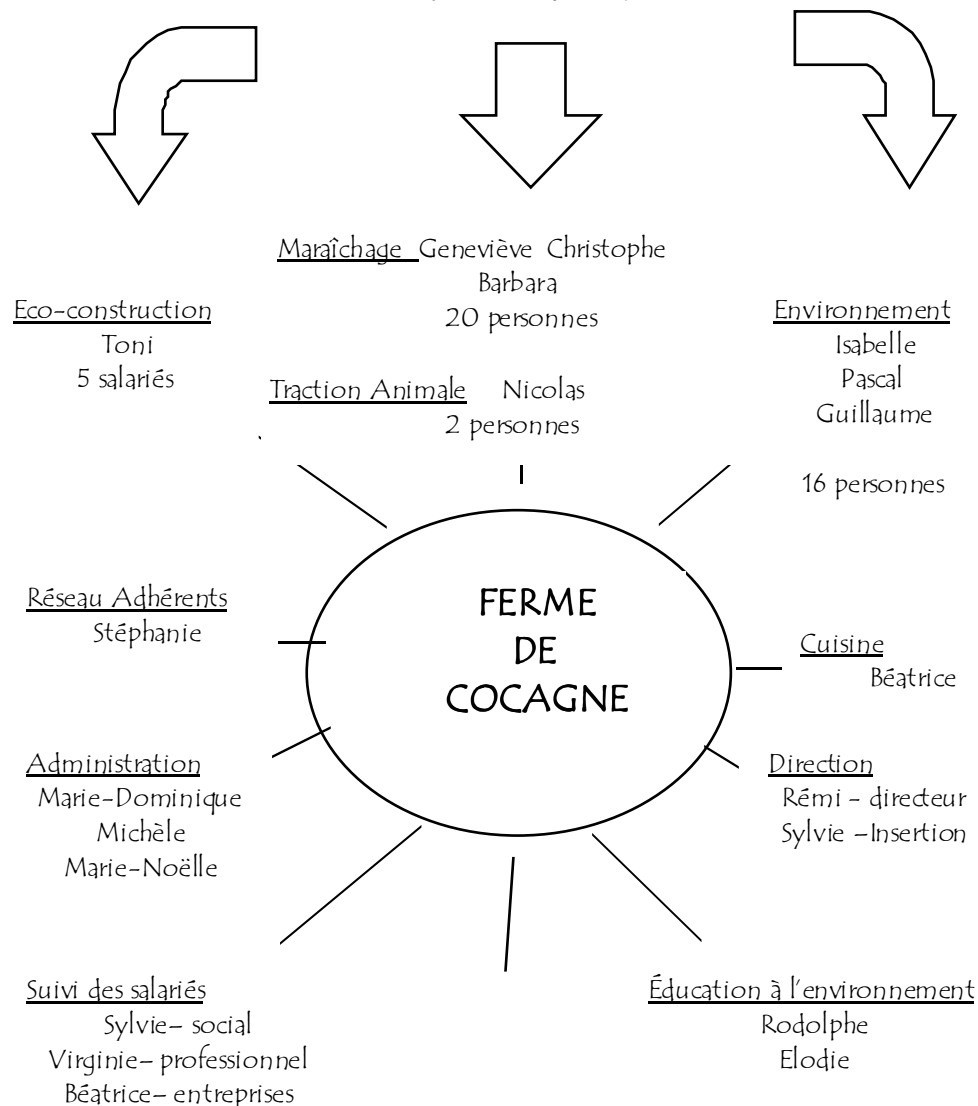


2. Produire et distribuer des légumes biologiques pour un réseau d'adhérents consommateurs à l'année.

3. Établir des relations de non concurrence avec le secteur professionnel agricole.

PERSONNEL DE LA FERME :

ACTIVITÉS D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIE SOLIDAIRE



Points de dépôt

JEUDI :

- 1 – BIOCOOP – Zone Industrielle – St Marcellin
- 2 – JACO'PAIN – Le Village – St Thomas en Royans
- 3 – Madame Guirimand – « Trabute » – St Jean en Royans
- 4 – Saint Paul les romans, Mr Rivoire, port Ouvey
- 5 – Sur place à la Ferme de Cocagne – quartier la Rivière – Peyrins
- 6 – Maison Coluche des Méannes – (complet)
- 7 – ARCHER, rue Alfred Nobel, 26100 Romans.
- 8 – MJC de Tain – place du Taurobole
- 9 – MJC de St Donat – Avenue Paul Chartron

VENREDI :

- 1 – Robert Bruny – 17 bis rue Clair Vivre – Romans
- 2 – Pharmacie Jacquemart – 13 pl de Gaulle – Romans
- 3_ Coutellerie « Ribadhin » – 29 côte Jacquemart – Romans (complet)
- 4 – Mairie de Romans – place Jule Nadi – Romans
- 5 – Médiathèque Simone de Beauvoir – Romans
(4 et 5 uniquement les salariés)
- 6 – Sur place à la Ferme de Cocagne – quartier la rivière – Peyrins
- 7 – « Africa Market » – 37 Gd rue J. Jaurès – Bourg de Péage (complet)
- 8 – Pharmacie d'Alixan – place de la poste
- 9 – Boulangerie « Dautheville » – 14 rue Gustave André – Chabeuil

VENTE DIRECTE à la Ferme pour les adhérents :

Le vendredi de 9h30 à 12h

le panier de légumes

Engagement :

Vous vous engagez sur une année à acheter une part de légumes. En contre partie, vous recevez chaque semaine **un panier de légumes biologiques de saison**, le plus diversifié possible, soit 50 à 70 variétés différentes tout au long de l'année.

Prix* :

L'achat d'une part de légumes équivaut à une dépense de 48 € par mois pour une part, et de 29 € pour une demi-part facturées sur 12 mois.

A cette part, s'ajoutent une adhésion de 18 € par année civile pour être adhérent à la Ferme de Cocagne et une caution de 8 € pour les 3 paniers nécessaires à la distribution.

Livraison :

Nous vous livrons **48 semaines par an**. Nous comptons donc 4 semaines de fermeture annuelle (deux semaines au printemps, une semaine en hiver et une semaine volante en automne). Ces fermetures sont signalées par la feuille de chou, journal que vous trouvez dans vos paniers toutes les semaines.

Absences :

En cas d'absence vous avez la possibilité de récupérer quelques paniers de doublages, dans la limite de 4 par an. Le nombre de doublages est remis à zéro chaque 31 décembre. Les semaines d'absences ne sont pas déductibles des factures.

N'oubliez pas de nous informer de vos absences ou de vos doublage par courriel ou par téléphone la semaine précédente au plus tard.

Vente directe :

Avec votre adhésion, vous avez la possibilité de venir le Vendredi matin pour acheter des légumes lors de la vente directe en complément de votre panier.

* Prix soumis à modification

Chaque semaine, nous proposons dans le panier de légumes « **la feuille de chou** », imprimée indiquant la composition de votre panier, une recette culinaire pour accommoder vos légumes, des articles sur la vie de la ferme (maraîchage, chantiers environnement, animations et jardins) ainsi que des informations sur les manifestations culturelles des environs.

Vous pouvez maintenant trouver la feuille de choux en ligne un jour à l'avance sur notre site .

Nous distribuons également 4 fois par an « **la gazette** », journal interne à la Ferme, vous informant sur l'actualité de la vie de la Ferme avec des articles, poèmes et dessins des salariés.

Le principe de l'adhésion sur l'année permet de bénéficier de légumes de qualité, biologiques. Un calendrier annuel de légumes est distribué à chaque adhérent lors de son inscription.

Votre adhésion et votre soutien moral représentent un premier investissement dans la construction de notre association d'insertion.

Mais adhérer à la Ferme de Cocagne c'est aussi respect de l'humain et de la nature.

« Le bio, c'est un état d'esprit : respect de la nature, respect de soi-même, respect des autres. »

Adhérer permet de participer à la lutte contre l'exclusion. Pour les personnes en insertion, c'est un contrat humain avec les consommateurs pour qui ils travaillent.

Ainsi, les intérêts de chacun se rejoignent sous le signe de la solidarité.

Si vous en avez la possibilité et le désir, vous pouvez vous engager plus dans la vie de la ferme en participant activement aux réunions et aux différentes actions menées.

Comment récupérer vos paniers ?

Il est possible de venir chercher votre panier :

- ⇒ Soit directement à la Ferme les jeudis et vendredis dès 10 h
- ⇒ Soit à l'un des points de dépôt (cf liste page suivante)

Les points de dépôt ont été mis en place chez des particuliers, des associations ou autres établissements qui sont totalement bénévoles. Nous vous demandons de les respecter et **de respecter les horaires** d'ouverture.

Pour tout problème, merci de **vous adresser directement à la Ferme de Cocagne** au : 04 75 05 91 92 ou par courriel à l'animatrice du réseau d'adhérents : reseau-adherents@orange.fr

Ou : ferme.cocagne@wanadoo.fr

Règlement de votre facture

Nous vous proposons quatre possibilités :

- | | | | |
|---|----------------|---------------|--------------------|
| * | Au mois : | 48 € la part | 29 € la demi part |
| * | Au trimestre : | 144 € la part | 87 € la demi part |
| * | Au semestre : | 288 € la part | 174 € la demi part |
| * | À l'année : | 576 € la part | 348 € la demi part |

Pour le mode de règlement, nous vous laissons deux possibilités :

- * Par chèque
- * Par virement bancaire